

3. Approbation du Compte de Gestion du Receveur

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent le compte de gestion 2018 dressé par Mme CROUZETTE, receveur de la Commune.

4. Affectation du résultat du compte administratif 2018

Madame le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 71 338.96 €, un excédent d'investissement de 20 066.96 € et un déficit d'investissement tenant compte des Reste à Réaliser de 7 561.04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 7 561.04 € d'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour combler le déficit d'investissement tenant compte des Reste à Réaliser, et d'affecter 63 777.92 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2019.

5. Vote du budget prévisionnel 2019 et subventions et participation afférentes

Madame le Maire expose que ce budget a été préparé avec le concours de la commission des finances le 12 mars dernier.

Les membres du Conseil Municipal présents décident, à l'unanimité des voix exprimées :

- d'arrêter la section de fonctionnement du budget primitif à la somme de 193 251.53€
- d'arrêter la section d'investissement du budget primitif à la somme de 100 306.04€

Le Conseil Municipal, ayant voté le budget par chapitre, autorise Madame le Maire, au titre de l'article 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses au niveau des mêmes chapitres.

Les membres du conseil municipal décident d'accorder :

- Un bon de chauffage en fuel d'une valeur de 180€ aux administrés de plus de 70 ans non imposables pour 2019 et d'offrir l'équivalent en argent sur le compte 6713 secours, aux personnes remplissant ces conditions qui se chauffent à l'électricité.
- Un colis de Noël pour les Gamachois âgés de plus de 70 ans, ainsi qu'un livre pour les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans.
- un bon d'achat d'une valeur proratisée en fonction de leur temps de travail de 50 € ou 30 € aux agents de la collectivité présents au 1^{er} janvier 2019.
- Une aide aux particuliers de 50€ pour la destruction de nids de frelons asiatiques ; cette aide sera versée sur justificatif de l'aide accordée par le Conseil départemental.
- Une subvention de 1 000€ au Club des Aînés, de 500€ au comité des fêtes, de 300€ à l'association de Gymnastique des seniors.
- Une participation de 20€ par enfant est votée pour favoriser leur départ en séjour scolaire.

Le Conseil autorise Mme le Maire à payer la participation pour la scolarité de Timéo Vassal auprès de la commune d'Etrépagny.

6. Vote des taux d'imposition locale 2019 :

Vu l'augmentation du coût des charges,

Vu le nécessaire équilibre budgétaire,

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents, les taux des taxes d'Habitation, de Foncier Bâti, de Foncier Non Bâti suivants :

9.26 % pour la taxe d'habitation

9.17 % pour le foncier bâti

15.48% pour le foncier non bâti

7. Logement de l'école

Le Conseil municipal autorise Madame le maire à signer une convention de mise à disposition du logement communal à l'association Ludibio pour une période allant du 14 mars au 16 juin pour un montant de loyer de 417€ par mois.

8. Etat des travaux et projets de travaux : demandes de subvention

Les travaux de rénovation électrique de l'église sont terminés. Les lustres non électrifiés ont été démontés et mis à l'abri. Il s'agira de voir dans un temps futur s'ils peuvent être électrifiés et remontés.

Avec l'aide du SYGOM, un nouvel aménagement est en cours au cimetière pour amener les usagers à trier leurs déchets.

Les travaux de création d'un ralentisseur « type porte » route des Thilliers vont être commandés à l'entreprise TPN.

Une demande de mesures de vitesse sera demandée à l'Agence routière départementale route de Villers.

Le conseil accorde au budget une somme de 3 000€ pour améliorer la signalétique verticale et horizontale dans le village.

Les travaux étant prévus au budget, le Conseil autorise Madame le Maire à demander au Département une dotation au titre des amendes de police pour la reprise de pavés du parvis de l'église ainsi que des avaloirs.

Afin d'activer les actions qui seront préconisées dans notre schéma communal de défense extérieure contre l'incendie sur lequel travaille activement Monsieur Alexandre Quillet, une somme de 10 000€ est budgétée ainsi qu'une demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil autorise Madame le Maire à commander les travaux de rénovation des peintures du logement communal ; ils seront assortis de l'installation d'une VMC et de la création de bouches d'aération sur les fenêtres en double vitrage.

La Communauté de Communes ayant manifesté son intention de reprendre la chaussée au droit de l'embranchement de la rue st Eloi et du chemin du Raillard, le Conseil donne son accord pour un prolongement des travaux de voirie, à ses frais, incluant les deux entrées de propriété et la remise en état de l'espace vert.

Conscients qu'ils se trouvent en fin de mandat et qu'il convient de laisser des choix et des marges de manœuvre à la prochaine équipe municipale, les conseillers décident de reporter les travaux et aménagements envisagés pour la mairie et la maison des associations.

9. Demande de retrait des Hameaux des Andelys du SIEVN.

Vu les articles L.5211-19 et L.5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIEVN ;

Madame le Maire expose la demande de retrait des hameaux de la ville des Andelys du SIEVN, formulée par le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération (SNA) qui représente la ville des Andelys au sein du SIEVN depuis le 01/01/2018, et formulée par délibération en date du 20/12/2018.

Par délibération en date du 11 février 2019, l'assemblée délibérante du SIEVN a approuvé la demande de retrait partiel de SNA pour les Hameaux des Andelys.

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L.5211-9 du CGCT, le retrait d'une collectivité membre du SIEVN est subordonné non seulement à l'accord de l'assemblée délibérante du SIEVN, mais aussi à l'accord exprès de la majorité qualifiée des assemblées délibérantes des collectivités membres du SIEVN.

Pour valider ce retrait, 2/3 au moins des organes délibérants des membres du SIEVN représentant plus de la moitié de la population totale du SIEVN ; ou la moitié au moins des organes délibérants des membres du SIEVN dont la population représente les 2/3 de la population totale du SIEVN, ainsi que les organes délibérants des membres du SIEVN dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée doivent se prononcer en faveur de ce retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le retrait partiel de SNA du SIEVN pour les seuls Hameaux des Andelys :

10. Autorisation permanente à l'Ordonnateur de poursuivre les débiteurs défaillants

Le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à signer la convention avec l'Ordonnateur l'autorisant à poursuivre les débiteurs défaillants.

11. Autorisation de vente de mobilier désaffecté

Madame le Maire expose que M. Etienne PRAT a proposé d'acheter pour une valeur de 425.00€ le mobilier dont il avait l'usage lors de la location du logement communal en meublé.

Considérant que cette valeur correspond à la valeur d'achat dudit mobilier il y a 5 ans, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

12. Questions diverses

Madame le Maire fait part de la demande de Madame Arlette SOYER **d'installer un miroir au carrefour de la route des Thilliers** ; le conseil émet un avis favorable à la condition qu'un essai technique soit réalisé en présence d'un élu.

Madame le maire informe que par manque de participantes gamachoises, la Communauté de Communes a décidé d'interrompre **les ateliers du Relais d'Assistants maternelles** qu'elle organisait dans l'ancienne ludothèque. Elle va de ce fait récupérer son matériel.

Madame le Maire fait part de **trois chantiers participatifs** et remercie vivement les participants qui rendent ainsi la commune plus solidaire :

- ✓ Guillaume FORZY, Juliette LEMETAIS et Benoît MORELLET ont accompagné deux habitants de Provemont pour réparer la toiture du lavoir de Provemont qui se trouve être sur un terrain gamachois.
- ✓ Francis LORIOT, Guillaume FORZY, Benoît MORELLET, Dominique HEITZMANN ont prêté mains fortes à Etienne BEAUJOUR pour nettoyer le clocher ; ils ont ainsi descendu 3 m3 de fientes de pigeons.
- ✓ Véronick et Alexandre QUILLET, Dominique et Chantal ROY, Danièle LEMETAIS, ont fait une première salve de nettoyage de l'église rendu très poussiéreuse du fait des travaux.

Les Conseillers se joignent aux remerciements et émettent l'avis qu'il conviendrait d'initier d'autres chantiers de ce genre pour favoriser l'esprit d'équipe et d'attachement au patrimoine communal.

Madame le Maire informe le Conseil que Madame CHOQUET a fait une démarche auprès d'elle pour demander s'il était envisageable que soit installée dans le village **une aire de jeux pour jeunes enfants**. Madame le Maire l'a invitée à échanger sur le sujet avec les autres jeunes parents afin qu'ils fassent remonter leurs idées sur le sujet.

En vue des **élections européennes** qui auront lieu le 26 mai prochain, Madame le Maire tiendra une permanence d'inscriptions sur les listes électorales samedi 30 mars de 10 à 12 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15